REPUBLIQUE FRANCAISE

DCM 27-2026

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260407-DCM27-2026-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 7 AVRIL 2026

Conseillers: 09
Présents: 09
Votants: 09
Pouvoir:

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

,

Présents : MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, DUBREUIL Anne-Elisabeth, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre, CLAVEAU Tiphaine, HENRY Guillaume,

Secrétaire de séance : PAILLIER Julien

Date de la convocation : 02 avril 2026

Objet : Désignation d'un référent à la Protection des Données dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Lors de la réunion du 10 février 2025 (DCM05-2025), la commune a adhéré au Marché d'Accompagnement en qualité de Délégué à la Protection des Données dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) via une centrale d'achat constituée par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour proposer une mission d'accompagnement en qualité de Délégué à la Protection des Données (DPD)

Il est proposé au conseil municipal de désigner un référent RGPD.

Julien PAILLER se propose comme référent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité

Fait à AMURÉ, le 07 avril 2026
Le Maire
Loïc MICHAUD

Le secrétaire de séance,
Julien PAILLIER

MAIRIE de AMURE (79 Deux-Sèvres)

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :